

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 28 Novembre 2012

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 32

Date de la convocation : 19/11/2012

**Présents** : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, M. MARTIN Miguel, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. MAIRE Philippe, M. HUC André, M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stéphane, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. REMY Daniel, M. NOEL Philippe, M. HUROT Michel, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. CICOLAZ Jean-Claude, M. DEFRANOUX André, M. JACQUIN Alain.

#### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHMIDT Frédéric à M. NOEL Philippe,

Suppléant(s) : M. CICOLAZ Jean-Claude (de M. CARITEAU Jean-Pierre), M. DEFRANOUX André (de M. PICOCHÉ François), M. JACQUIN Alain (de M. GARION Eric),

Excusé(s) : Mme CUNY Marielle, M. PAGELOT Dominique, M. JEANDON Luc.

Le mercredi 28 Novembre 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de POUXEUX sous la présidence de Philippe EYMARD, Président. Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée a été nommée secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire pour son accueil.

#### Objet des délibérations :

##### **Intervention du Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Hêtre des Vosges**

1. Adhésions au SMIC
2. Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Modifications statutaires
3. STEP Moselle : Demande de subvention réserves parlementaires
4. Etude pépinière d'entreprises : Demande de subvention Région Lorraine
5. Crèche de la Vôge : Demande de subvention réserves parlementaire et FNADT
6. Crèche de Pouxoux : Contrat de bail de location
7. Showroom : Groupement de commandes à marchés séparés avec la mairie de Xertigny STEP
8. Décisions Modificatives : Budget général
9. Décisions Modificatives : budget assainissement
10. Tarifs assainissement collectif 2013
11. Admission en non-valeur : Budget Général
12. Admission en non-valeur : Budget Assainissement
13. Indemnité au trésorier
14. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
15. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
16. Informations diverses
17. Date et lieu du prochain conseil

#### Documents remis aux délégués :

- Fréquentation du RAM
- Point OPAH
- Pochette Hêtre des Vosges

#### Intervenants extérieurs :

- Stéphanie Rauscent, Directrice du Pays d'Epinal Cœur des Vosges
- M. Hett, ONF
- M. Vitu, CRPF
- M. Janes, scieur à Anglemont près de Rambervillers

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

### **Intervention du Pays d'Epinal Cœur des Vosges**

Le Président donne la parole à Stéphanie Rauscent qui présente les actions menées par le Pays concernant le développement de la filière bois feuillus des Vosges, les objectifs de la charte d'engagement de la marque « Hêtre des Vosges » (officiellement signée le samedi 22 septembre 2012, en marge de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes), la nécessité des contrats d'approvisionnement pour la filière ainsi que les projets en cours. Il s'agit là de sensibiliser les communes concernées afin qu'elles mobilisent le hêtre de leurs forêts pour sécuriser l'approvisionnement des entreprises vosgiennes de première transformation et ainsi dynamiser toute la filière.

Chacun des intervenants s'exprime sur les enjeux pour le territoire (potentiel, opportunités, développement économique, priorités). Il est précisé que la plateforme technologique de valorisation des bois de feuillus sera implantée sur l'une des communes de la C2VRM.

Le projet du showroom à Xertigny est abordé. Il suscite beaucoup d'intérêt de la part des architectes. Depuis le lancement du concours d'idées au mois d'octobre, environ 150 dossiers ont été retirés. C'est un projet important pour la valorisation de cette essence, la promotion de son utilisation (intérieur, extérieur et ameublement) mais également pour inciter les architectes et maître d'œuvre à s'y intéresser.

Des discussions s'engagent sur l'ensemble de ces sujets.

#### **1. SMIC : ADHESIONS**

Suite au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes du 25 septembre 2012, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion au SMIC de :

- La Commune de Pagny sur Mureau, canton de Neufchâteau (184 habitants),
- La Commune de Lemmecourt, canton de Neufchâteau, (35 habitants),
- La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle (5 500 habitants, siège : Saint Maurice sur Moselle),
- La Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts (13 226 habitants, siège : Gérardmer).

#### **2. PAYS D'EPINAL COEUR DES VOSGES : MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve les modifications statutaires apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, telles que rédigées dans les délibérations n° 43/2012, n°44/2012 et n°45/2012 du Comité Syndical du 1er octobre 2012, à savoir :

- ACCEPTE l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du secteur de Dompain aux communes de Charmois l'orgueilleux, Dommartin aux Bois et Pierrefitte,
- ACCEPTE l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon à la commune de Thuillières,
- REFUSE la demande de retrait de la Commune de Langley.

#### **3. STEP POLE MOSELLE : DEMANDE DE SUBVENTION - RESERVES PARLEMENTAIRES**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire sollicite les réserves parlementaires pour la construction des systèmes de traitement des eaux usées pour les communes de Arches, Archettes et Pouxoux et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention.

#### **4. PEPINIÈRE D'ENTREPRISES - ETUDE : DEMANDE DE SUBVENTION - REGION LORRAINE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire sollicite l'aide du conseil Régional de Lorraine pour la réalisation d'une étude faisabilité et d'opportunité pour la réalisation d'une pépinière ou un hôtel d'entreprises.

**5. CRECHE DE LA VOGUE : DEMANDE DE SUBVENTION - RESERVES PARLEMENTAIRES ET FNADT**

Le Président rappelle le plan de financement proposé en mars 2012. Suite aux accords de subvention obtenus, il propose de revoir ce plan de financement en sollicitant la réserve parlementaire et le FNADT (Etat).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire sollicite la réserve parlementaire et le FNADT pour la réalisation du multi-accueil à Xertigny.

**6. CRECHE SUCRE D'ORGE A POUXEUX : BAIL DE LOCATION**

Monsieur le Président rappelle que la C2VRM a revu la convention de financement avec l'Association Sucre d'Orge pour la gestion du multi-accueil Sucre d'Orge à Pouxoux. Il convient désormais d'établir un bail définissant notamment le montant du loyer, la précédente convention de financement ne s'appliquant plus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve le bail de location à l'association Sucre d'Orge des locaux situés à Pouxoux.

**7. SHOWROOM A XERTIGNY : GROUPEMENT DE COMMANDE A MARCHES SEPARES AVEC LA COMMUNE**

Considérant l'intérêt technique et économique à faire réaliser les études par le même maître d'œuvre et les travaux par une même entreprise, il est proposé de créer un groupement de commandes à marchés séparés entre la C2VRM et la Commune de Xertigny **pour la maîtrise d'œuvre et les travaux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la création du groupement de commande tel qu'indiqué ci-dessus,
- **ACCEPTE** les conditions énoncées dans ladite convention,
- **ACCEPTE** la désignation de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle comme coordonnateur du groupement de commande,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande,
- **ELIT** comme représentants de la Communauté dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande :
  - *TITULAIRE : Philippe EYMARD*
  - *SUPPLEANT : Daniel LAGARDE*

**8. DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les modifications suivantes sur le budget général 2012 :

DEPENSES			RECETTES		
CPT	INTITULE	MONTANT	CPT	INTITULE	MONTANT
73923	FNGIR	+ 200			
2312 / 041	OP ORDRE ETUDE RA	+ 11615	2031 / 041	OP ORDRE ETUDE RA	+ 11 615
13913	AMORTISSEMENT SUBV CG	- 1 800			
13918	AMORTISSEMENT SUBV AUTRES	+ 1 800			
022	DEPENSES IMPREVUES	- 200			
		<b>11 615</b>			<b>11 615</b>

## **9. DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, complète l'intitulé de l'opération d'équipement 31 du budget assainissement : POUXEUX extension de réseau (chemin des écoliers) et Pompes de relevage.

## **10. TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 2013**

Après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de fixer comme suit le montant de la redevance d'assainissement dès les prochains relevés de compteurs, soit :

Pour la collecte :

- abonnement de 3 € H.T. par mois (soit 36 € H.T. par an)
- **collecte : 0,84 € H.T. le m<sup>3</sup>**

Pour le traitement :

- Commune de Dinozé : le montant est fixé par le contrat entre le S.I.A. et la Lyonnaise des Eaux France qui gère la station d'épuration de Golbey, montant indicatif pour 2012 : 0,6752 € H.T. + Part syndicale : 0.0030€ HT/m<sup>3</sup>
- Commune de Hadol : 0,95 € H.T. le m<sup>3</sup>
- Commune de Uriménil : 0,30 € H.T. le m<sup>3</sup>
- Commune de Xertigny : 0,30 € H.T. le m<sup>3</sup>

Tarifs auxquels il convient d'ajouter la redevance Agence de l'Eau, dite « modernisation des réseaux de collecte » : tarif notifié par les agences de l'eau concernées.

## **11. ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire admet en non-valeur le somme totale de 488 €.

## **12. ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire admet en non-valeur la somme totale de 452.88 €.

## **13. INDEMNITE AU TRESORIER - 2012**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire demande le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2012

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Dieudonné, Receveur de la Communauté de Communes, soit pour l'année 2012 à 521.30 € brut.

## **14. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)**

- Contrat d'emprunt – Budget assainissement : 120 000 € Crédit mutuel (4.55%)
- Titularisation de René MUNSCH au poste d'adjoint technique

## **15. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

## **16. Informations diverses**

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

## **17. Date et lieu du prochain conseil**

Le mercredi 19 décembre 2012 à Raon aux bois

La séance est levée 22H30

La Secrétaire  
Mme Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Le Président  
Philippe EYMARD